

Commission Locale de l'Eau

Saint Julien,
le mercredi 17 octobre 2018



Structure porteuse :



Dossier suivi par :
Julien MOREAU

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-sept octobre à dix heures, la commission locale de l'eau du bassin de la Tille s'est réunie à Saint-Julien (21490) sous la présidence de Monsieur Renaud DURAND, directeur adjoint de la DDT.

Procès verbal d'installation de la CLE et compte rendu de la séance plénière

Ordre du jour

1. Rappel des règles de fonctionnement de la CLE ;
2. Élection du Président de la CLE ;
3. Élection des Vice-Présidents de la CLE ;
4. Élection des membres du bureau de la CLE ;
5. Rappel du niveau d'avancement de l'élaboration du projet de SAGE ;
6. Présentation de la procédure d'approbation d'un SAGE et proposition d'un calendrier prévisionnel ;
7. Présentation du bilan technico-financier du Contrat de bassin 2012-2017.

Étaient présents :

Collège des collectivités et des établissements publics locaux :

Mesdames Catherine LOUIS (CC Forêts Seine et Suzon), Anne-Marie JANNAUD (CC Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais).

Messieurs Dominique GIRARD (EPTB Saône et Doubs), Nicolas BOURNY (Dijon Métropole), Jean-Denis STAIGER (COVATI), Albert VARE (CC Tille et Venelle), Hubert SAUVAIN (CC Plaine Dijonnaise), Philippe DEVAUX (CAP-Val de Saône), Luc BAUDRY (SITIV), Michel BOIRIN (SITIV), Georges GROSSEL (SITNA), Michel LENOIR (SEA Clénay-Saint Julien), Patrick MORELLIERE (SINOTIV'eau), Luc JOLIET (SCoT du Dijonnais), Benigne COLSON (Syndicat Seine et Tille en Bourgogne).

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Martine PETIT (CAPREN)

Messieurs Gérard CLEMENCIN (UFC-Que Choisir), Vincent LAVIER (Chambre d'agriculture 21), François Xavier LEVEQUE (Syndicat des irrigants), Philippe RIVA (UNICEM BFC)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Messieurs Renaud DURAND (DDT21), Laurent PERRIN (AFB), Thierry SILVERSTRE (Agence de l'eau RMC), Matthieu DELCAMP (GIP du futur Parc national).

Mesdames Muriel CHABERT (DDT21), Florence CHOLLEY (DREAL BFC)

Absents excusés : Stéphane WOYNAROSKI (Conseil régional BFC), Anne-Marie ADAM (Conseil régional Grand Est), Marie-Claire BONNET VALLET (CD de la Côte d'Or - Pouvoir à D. GIRARD), Jean-Patrick MASSON (Dijon METROPOLE - Pouvoir à N. BOURNY), Bruno BETHENOD (CC Mirebellois et Fontenois - Pouvoir à M. LENOIR), Louis MINOT (SITIV - Pouvoir à L. BAUDRY), Pascal MARTEAU (SITNA - Pouvoir à G. GROSSEL), Préfet de la Côte d'Or (Pouvoir à la DDT 21), Jean-Louis COURTOT (Electricité Autonome de France).

Était également présent : Julien MOREAU (EPTB SD).

La présentation (diaporama) de la séance ainsi qu'une note d'information relative aux procédures administratives préalables à l'approbation du SAGE sont annexées au présent compte rendu.

Les documents constitutifs du projet de SAGE et rapport d'évaluation environnemental du projet de SAGE sont téléchargeables au lien suivant : http://www.gesteau.fr/document/projet-de-sage-de-la-tille-documents-provisoires/latest_revision

Monsieur Renaud DURAND (directeur Adjoint de la DDT 21), après un tour de table des membres présents, introduit la séance par des rappels relatifs

- au rôle de la CLE (parlement local de l'eau),
- aux enjeux de l'élaboration du SAGE (milieux, ressources, etc.),
- aux travaux réalisés par la précédente CLE pour l'élaboration du SAGE de la Tille,
- à l'ordre du jour de la séance.

Mr Renaud DURAND insiste sur le fait que, compte tenu des enjeux de gestion des eaux présents sur le bassin versant, l'élaboration du SAGE est un chantier important qu'il convient de mener à son terme.

ORDRE DU JOUR N°1 : RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Monsieur Julien MOREAU (EPTB Saône et Doubs, coordinateur des démarches territoriales de gestion des eaux sur les bassins de la Tille et de la Bèze) procède à quelques rappels relatifs au SAGE, aux enjeux de gestion des eaux sur le bassin versant de la Tille, au rôle et aux règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Tille (cf. diaporama)

ORDRE DU JOUR N°2 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Monsieur Renaud DURAND rappelle que le Président est élu parmi et par les membres du collège des collectivités territoriales. Après ce rappel, il lance l'appel à candidature pour la présidence de la CLE.

Monsieur Michel LENOIR (Président du SEA de Clénay Saint Julien) propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée. Il est donc procédé au vote.

Monsieur Michel LENOIR est élu Président de la Commission Locale de la Tille avec dix-neuf voix pour et 1 abstention.

Monsieur Michel LENOIR rappelle l'important travail qui a été réalisé par la précédente Commission Locale de l'Eau et salue à ce titre l'implication et l'investissement des précédents Présidents (C. LOUIS et D REDOUTET) et autres membres de la CLE. Il entend ainsi, à travers sa candidature, poursuivre ce travail et conduire la démarche d'élaboration du SAGE à son terme.

ORDRE DU JOUR N°3 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CLE

Monsieur Michel LENOIR rappelle que la CLE dispose de trois commissions thématiques (cadre de vie, ressources en eau et milieux aquatique) et que trois vice-présidences sont à pourvoir. Après ce rappel, il lance un appel aux candidatures pour ces vice-présidences.

- **Monsieur Luc BAUDRY** (Président du SITIV et de la COVATI) se porte candidat à la vice-présidence en charge de la commission « milieux aquatiques ».
- **Monsieur Patrick MORELLIERE** (Président du SINOTIV'eau) se porte candidat à la vice présidence en charge de la commission « ressources en eau)
- **Madame Catherine LOUIS** (Présidente de la CC Forêts Seine et Suzon et du Syndicat Seine et Tille en Bourgogne) se porte candidate à la vice-présidence en charge de la commission « cadre de vie ».

Aucune autre candidature n'est proposée. Il est donc procédé au vote.

Catherine LOUIS, Luc BAUDRY et Patrick MORELLIERE sont élus vice-présidents à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR N°4 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur Michel LENOIR rappelle que le bureau de la CLE est composé de treize membres dont :

- Le Président,
- 6 représentants du collège des collectivités territoriales et leurs groupements dont les vice-présidents,

- 3 représentants du collège des usagers,
- 3 représentants du collège de l'Etat de ses établissements publics.

D'autres représentants de ces collèges pourront être conviés aux séances de la CLE.

Monsieur Michel LENOIR lance ensuite l'appel à candidatures pour chacun de ces collèges.

Collège des collectivités et de leurs groupements

Messieurs Nicolas BOURNY (Dijon Métropole), Pascal MARTEAU et Georges GROSSEL (SITNA) se portent candidats pour le collège des collectivités. Ils sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés. Monsieur Nicolas BOURNY précise que Dijon Métropole pourrait être représenté au bureau par Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations.

UFC-Que choisir 21, le CAPREN et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or (Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation - OUGC) se portent candidats. Ils sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Après quelques échanges relatifs à la représentation d'autres organisations au sein du bureau, le Président propose que seront également conviés aux séances du bureau Jean-Patrick MASSON (Dijon Métropole), l'UNICEM BFC, la Fédération de pêche 21 ainsi que Electricité Autonome de France (producteurs autonomes d'électricité - petite hydroélectricité en majorité).

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur Renaud DURAND indique que l'Etat sera représenté au bureau de la CLE par la DREAL BFC, la DDT21 et l'Agence de l'eau RMC.

ORDRE DU JOUR N°5 ET 6 : RAPPEL DU NIVEAU D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU PROJET DE SAGE - PROCEDURE D'APPROBATION D'UN SAGE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Monsieur LENOIR rappelle qu'un important travail a été réalisé pour l'élaboration du SAGE de la Tille sous les précédentes mandatures. Une revue des documents du projet de SAGE, qui a été soumis à une relecture juridique en 2016, devra être réalisée en bureau de CLE. Suite à cette revue des documents du SAGE et de aux éventuelles modifications qui pourront y être apportées, le projet de SAGE sera soumis au vote de la CLE. Les procédures de consultation et d'approbation du SAGE pourront alors être engagées. Le calendrier de travail devant conduire à l'approbation du SAGE sera étudié en bureau de CLE.

Monsieur Julien MOREAU présente un rapide inventaire des travaux déjà réalisés par la précédente Commission Locale de l'Eau. Il indique ensuite les grandes étapes des procédures d'approbation du SAGE de la Tille ainsi qu'un calendrier prévisionnel (cf diaporama).

- Plus d'une trentaine de réunions de travail durant l'élaboration du SAGE (CLE, bureau, commissions thématiques, ateliers de concertation, etc.),
- Environ 200 personnes ont participé ou ont été consultés pour l'élaboration du projet de SAGE,
- Le projet de SAGE (PAGD et règlement) a été rédigé en 2015 et a fait l'objet d'une relecture juridique en 2016,
- Un nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE était nécessaire approuver le projet de SAGE et engager la procédure de consultations et d'approbation du SAGE.
- La procédure d'approbation du SAGE dure en moyenne 12 mois
- Le calendrier prévisionnel, séré, prévoit une approbation définitive du SAGE pour début 2020. Ce calendrier pourra être retravaillé en bureau de CLE.

Monsieur Thierry SILVESTRE (Agence de l'eau RMC) note que le calendrier d'approbation du SAGE est effectivement très serré mais souligne l'importance de conduire cette procédure à son terme. Il insiste sur le fait que le SAGE

- est outil de planification dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques pour le moyen et long terme. Le projet de SAGE actuel est le fruit d'importants investissements humains et financiers (nombreuses études et réunions concertation entre les acteurs du territoire).
- constitue, sur un territoire où les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont importants (changement climatique, tensions sur la ressource en eau, risques d'inondations,

préservation de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de la biodiversité, etc.), un document cadre pragmatique / une feuille de route pour agir, anticiper et s'adapter. Son objet est donc technique et pratique. Son élaboration n'interfère en rien avec les évolutions en cours et à venir en matière d'organisation de la maîtrise d'ouvrage locale (GEMAPI).

Monsieur Thierry SILVESTRE conclut en indiquant que le Contrat de bassin de la Tille s'est terminé en 2017. Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau est en cours d'adoption par le comité de bassin. Le principe d'une contractualisation choisie avec les territoires qui avancent ou ont l'envie d'avancer sur les enjeux de gestion de l'eau semble acté. Le bassin de la Tille est fléché depuis 2010 comme prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE. Un travail important a d'ores et déjà été réalisé. Il faut continuer d'avancer sur le SAGE !

Monsieur **Matthieu DELCAMP** (GIP du futur parc national entre Champagne et Bourgogne) indique que les calendriers d'approbation du SAGE et de la charte du Parc national coïncident. Le SAGE devra être compatible avec la charte du Parc. Des échanges sont à prévoir pour s'assurer de la compatibilité entre le SAGE et la Charte. Un avis du GIP sur le projet de SAGE sera donc prochainement transmis au bureau de la CLE.

ORDRE DU JOUR N°7 : PRESENTATION DU BILAN TECHNICO-FINANCIER DU CONTRAT DE BASSIN 2012-2017

Monsieur Julien MOREAU présente une rapide synthèse du bilan technico-financier du Contrat de bassin de la Tille 2012-2017 (cf diaporama).

Ce bilan technico-financier, constitué d'un rapport d'une centaine de page est disponible à l'adresse suivante : <http://www.gesteau.fr/document/bilan-technico-financier-du-contrat-de-bassin-de-la-tille-2011-2017>

Le bilan technico-financier est établi sur la base des données techniques et financières collectées tout au long de la démarche contractuelle. Il ne s'agit ni d'une évaluation « critique » de la démarche, ni d'une analyse prospective des actions et mesures qui restent à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux locaux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

ECHANGES DIVERS

Monsieur **Dominique GIRARD** (EPTB Saône et Doubs, Conseiller départemental de la Côte d'Or) et **Madame Catherine LOUIS** (Conseillère départementale de la Côte d'Or, Présidente de la CC Forêts Seine et Suzon, Présidente du Syndicat Seine et Tille en Bourgogne) soulignent que le changement climatique apparaît aujourd'hui comme une réalité tangible étayée par les études scientifiques et l'expérience vécue de la succession des inondations et sécheresses.

Face à cette réalité, à l'origine notamment d'inondations récurrentes, événements contre lesquels il semble illusoire de vouloir protéger l'ensemble des espaces, il conviendrait

- de développer une approche globale de prévention et de sécurisation des territoires,
- de renforcer l'information et la sensibilisation des populations afin d'améliorer l'adaptation et la résilience de nos territoires.

Monsieur **Luc JOLIET** (SCoT du dijonnais) rejoint cette observation et souligne le manque de transmission de la mémoire du risque. Manque attesté localement par le développement de zones pavillonnaires en zones inondables.

Madame Muriel CHABERT (DDT21) abonde en ce sens et rappelle que, pour répondre à cet enjeu d'une approche globale visant à améliorer la prévention contre les inondations et la résilience des territoires, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), portée conjointement par l'Etat et Dijon Métropole, a été élaborée et devrait être mise en œuvre sur les bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge.

Monsieur **Michel LENOIR** (Président de la CLE) lève la séance à 11 h 45.

PROJET